



RÈGLEMENT DE LA RAND'AUTOMNE 2026



Généralités

La Rand'Automne 2026 se déroulera à Saint-Martial de Gimel (19150).

En s'inscrivant, le participant atteste avoir pris connaissance de ce règlement, l'accepte et s'engage à le respecter dans son intégralité.

Il atteste être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi.

- Les inscriptions se feront de préférence en ligne sur "www.tullecyclonature.fr", soit à l'aide du bulletin d'inscription téléchargeable sur www.tullecyclonature.fr (une seule inscription par bulletin, photocopies autorisées), soit sur place, le 11 octobre à partir de 7h30.
- Le bulletin doit être rempli de façon complète et lisible. Il doit être signé et accompagné de la totalité de la somme à régler.
- La « RAND'AUTOMNE en Pays de Tulle » se déroulera sans aucun esprit de compétition et sans classement.

- Chacune des randonnées est ouverte à tout marcheur, vététiste ou cyclo, licencié ou non.

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale et être accompagnés.

- Cette organisation n'étant pas une course, chaque participant doit se considérer en excursion personnelle et se soumettre aux prescriptions du Code de la Route ; il est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou la victime.

- Le port du casque est obligatoire pour les cyclistes.

L'utilisation de vélos à assistance électrique est autorisée sur la randonnée à la condition qu'ils répondent aux normes en vigueur : un moteur d'une puissance nominale de 250w, une assistance qui se coupe au-delà de 25km/h ou si l'on arrête de pédaler.

- Tous les participants doivent respecter les consignes des organisateurs pendant le déroulement de la manifestation.

- Chaque participant autorise les organisateurs à disposer de son image sur support photo ou vidéo pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'épreuve.

- En cas d'annulation de tout ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué de la part de l'organisateur.

Horaires

- A partir de 7h30, accueil à la salle polyvalente de Saint-Martial de Gimel.

- Retrait des plaques de cadres pour les vététistes et les cyclos et des badges pour les marcheurs.

Inscriptions

- Départs libres

- De 8h00 à ~~8h30~~ **9h30** pour les marcheurs (correction du 06/10/2026)

- De 8h30 à 9h00 pour les cyclos et les vététistes.

Pour votre sécurité, pas de départ en dehors de ces horaires.

Parcours

Informations sur les différents parcours sur : "www.tullecyclonature.fr" :

Parcours route : traces GPS

Parcours VTT et marche : distances et profils altimétriques

Les parcours VTT et marche empruntent de nombreuses portions de chemins privés. Nous vous demandons de ne pas diffuser les traces.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

Ravitaillements

Attention : il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements. Des gobelets consignés à 1 € seront disponibles sur le site de départ.

Un tri sélectif des déchets sera mis en place à chaque ravitaillement.